

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES



Commune de Hauteluce

AVIS D'ENQUETE

Enquête publique sur le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Hauteluce

En application des dispositions de l'arrêté de M. le Maire d'Hauteluce (Savoie) en date du 22/11/2024, le projet de révision allégée n°1 du PLU sera soumis à enquête publique du mercredi 18 décembre 2024 à 9 heures au vendredi 17 janvier 2025 à 12 heures, soit 31 jours.

La présente procédure porte sur le secteur des Challiers afin de permettre une opération mixte comprenant des équipements d'intérêt collectif et de services publics, de l'habitat, des commerces et activités de service et des stationnements.

MM. Georges CHAMOIX et Denis BLAISE ont été désignés respectivement commissaire enquêteur et commissaire enquêteur suppléant. M. CHAMOIX, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat retraité recevra personnellement en Mairie d'Hauteluce les :

- mercredi 18 décembre 2024 de 9h à 12h
- vendredi 3 janvier 2025 de 9h à 12h
- vendredi 17 janvier 2025 de 9h à 12h.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces constituant le projet de révision allégée du PLU, les avis recueillis, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public :

- sur support papier en mairie d'Hauteluce, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et le lundi, mardi et jeudi de 14h00 à 17h30, à l'exception des jours fériés.
- sur un poste informatique en mairie d'Hauteluce selon les horaires ci-dessus
- sur un registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/5839>

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête prévu à cet effet en mairie d'Hauteluce
- par courrier, avant la clôture de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie d'Hauteluce, 154 rue de la Voûte, 73 620 HAUTELUCE
- par courriel à l'adresse : enquete-publique-5839@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables dans le registre mis à disposition en mairie d'Hauteluce et sur le registre dématérialisé dans les meilleurs délais.

Vu l'avis du 25 septembre 2024 de la MRAe après examen au cas par cas et la délibération du conseil municipal du 14 octobre 2024, la présente procédure n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Vu l'absence d'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale n'est pas requis.

Les informations environnementales sont dans le dossier mis à disposition du public en Mairie et sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/5839>

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie d'Hauteluce et à la préfecture de la Savoie, sur le site internet de la commune d'Hauteluce <https://www.mairie-hauteluce.fr> et sur <https://www.registredematerialise.fr/5839>

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal d'Hauteluce délibérera, au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, pour approuver le projet de révision allégée du PLU éventuellement ajusté pour tenir compte des observations et avis émis au cours de celle-ci et par les personnes publiques associées.

Toute information peut être demandée auprès de Monsieur le Maire d'Hauteluce et toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de celui-ci.



DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE CREST-VOLAND

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE CONSTRUCTION DU TELESIEGE CABINES DEBRAYABLES DE LA LOGERE EN REMPLACEMENT DU TELESIEGE DEBRAYABLE DE LA LOGERE

Par arrêté municipal n° 2024-087 en date du 20 novembre 2024, Monsieur le maire de la commune de CREST-VOLAND a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet la construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère.

Monsieur Denis BLAISE et Monsieur Gabriel REY ont été désignés respectivement commissaire enquêteur et commissaire enquêteur suppléant par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble par décision du 23 octobre 2024.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de trente-trois (33 jours) du lundi 16 décembre 2024 au vendredi 17 janvier 2025 à 18 heures à la mairie de CREST-VOLAND - 93 place du Bouloz aux jours et heures habituels d'ouverture au public (le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, excepté les jours fériés).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et, soit consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairie, soit les adresser par écrit à : Monsieur le commissaire enquêteur - mairie de Crest-Voland - 93 place du Bouloz 73590 CREST-VOLAND, étant précisé que le responsable du projet est le président du SIVU Domaine Skiable Crest-Voland Cohennoz.

Durant la période d'enquête, il sera possible pour toute personne souhaitant faire part au commissaire enquêteur d'observation de manière dématérialisée de l'adresser électroniquement à enquete-publique5836@registre-dematerialise.fr ou la déposer directement sur le registre dématérialisé à <https://www.registre-dematerialise.fr/5836>.

Le dossier sera également téléchargeable sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5836>.

Un poste informatique sera mis à disposition du public, en mairie de CREST-VOLAND, aux jours et heures d'ouverture susmentionnés, à partir duquel le dossier sera consultable avec possibilité de déposer ses observations.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement en mairie de CREST-VOLAND :

- le lundi 16 décembre 2024 de 8 heures à 12 heures (jour d'ouverture)
- le vendredi 27 décembre 2024 de 14 heures à 19 heures
- le samedi 11 janvier 2025 de 8 heures à 12 heures
- le vendredi 17 janvier 2025 de 14 heures à 18 heures (jour de clôture)

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de CREST-VOLAND et en préfecture de la Savoie ainsi que sur le site de la commune et sur le site d'enquête publique dématérialisé <https://www.registredematerialise.fr/5836>

Toute information peut être demandée auprès de Monsieur le Maire de CREST-VOLAND et toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du rapport et des conclusions auprès de celle-ci.

Ces documents pourront également être communiqués par exemplaires papiers aux frais du demandeur, ou bien par document informatique (demande par téléphone 04 79 31 61 52 ou par courrier électronique à mairie.crestvoland@orange.fr).



Commune de Villard-sur-Doron

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villard-sur-Doron

En application des dispositions de l'arrêté n° 2024-91 de M. le Maire en date du 22/11/2024, le projet de modification n°2 du PLU sera soumis à enquête publique du Lundi 16 décembre 2024 à 8h30 au mardi 21 janvier 2025 à 11h30, soit 37 jours.

La présente modification porte sur les points suivants :

- Zonage
- Identification de 14 bâtiments pouvant changer de destination en zone Agricole ou Naturelle, suppression du symbole « bâtiment agricole » lorsque nécessaire
- Suppression du symbole « bâtiment agricole » sur une construction dont l'activité a cessé
- Réduction de l'emplacement réservé n°16 à La Forêt, aux Saisies
- Extension du périmètre du domaine skiable sur la zone Um à Bisanne 1500
- Rattachement d'une bande 2AU vers l'école à la zone U riveraine
- Correction du zonage au Jard, pour inclure quelques m² de zone Agricole à la zone Urbaine, pour la réalisation d'un accès
- Règlement
- Assouplissement du règlement du secteur Umca (caravane des Saisies)
- Assouplissement des règles d'implantation des constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et réglementation de l'implantation des annexes
- Implantation par rapport aux limites séparatives : tolérance en cas de forte pente et pour les équipements publics
- Ajustement de l'article 11 - aspect des constructions
- Ajustement de l'article 13 - espaces libres, aires de jeux et de loisirs, plantation
- En zone Agricole : autorisation des constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles, et précision sur les possibilités d'extension
- En zone Naturelle : précision sur les possibilités d'extension
- Règlement et zonage
- Reclassement de l'hôtel de La Cascade en zone Urbaine, avec obligation de logements aidés et possibilité d'une hauteur maximale en R+3+c
- Orientations d'aménagement et de programmation et règlement
- Modification du nombre lits autorisés sur l'OAP n°8 sur Bisanne 1500 pour 1000 lits environ - secteur Les Rosières

M. MACABIES, commissaire enquêteur, recevra personnellement en Mairie de Villard-sur-Doron les :

- Lundi 16 décembre 2024 de 8h30 à 11h30
- Jeudi 2 janvier 2025 de 15h à 19h
- mardi 21 janvier 2025 de 8h30 à 11h30

Pendant l'enquête publique, les pièces constituant le projet de modification du PLU, les avis recueillis, ainsi qu'un registre d'enquête, seront tenus à disposition du public :

- sur support papier en Mairie de Villard-sur-Doron, aux jours et heures habituels d'ouverture soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30, à l'exception des jours fériés
- sur un poste informatique en Mairie de Villard-sur-Doron, selon horaires ci-dessus
- sur le site internet de la mairie, soit <https://villardsurdoron.com>

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations avant la clôture de l'enquête

- sur le registre d'enquête prévu à cet effet en Mairie
- par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur à la Mairie 25 route des Jonquilles 73270 Villard-sur-Doron
- par mail, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse mairie@villardsurdoron.com

Les observations du public transmises par voie électronique seront consultables dans le registre mis à disposition en mairie de Villard-sur-Doron et sur le site internet de la commune dans les meilleurs délais.

Vu l'avis du 5 décembre 2023 de la MRAe et la délibération du conseil municipal du 21 décembre 2023, la présente procédure est soumise à évaluation environnementale. Elle figure au dossier zn mairie et sur le site internet <https://villardsurdoron.com>.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en Mairie et en préfecture de la Savoie ainsi que sur le site Internet de la commune <https://villardsurdoron.com>.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal de Villard-sur-Doron délibérera pour approuver le projet de modification du PLU éventuellement ajusté pour tenir compte des observations et avis émis au cours de celle-ci.

Toute information peut être demandée auprès de Monsieur le Maire. Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de celle-ci.

Légale express
Votre nouveau site d'annonces légales
legale-express.fr
Votre annonce légale en quelques clics seulement

Des journaux habilités annonces légales à votre service

Le Messager L'Essor La Savoie La Tribune Le Gessien

CONTACTEZ NOUS
POUR VOS ANNONCES LÉGALES

0 825 27 01 73 Service 0,05 € / min + prix appel

annonces@lessorsavoyardpublicite.fr
annonces@lasavoiepublicite.fr



Est édité par la S.A. Imprimerie du Messager au capital de 194 348 €
Siège social : S.A. Imprimerie du Messager - 19, avenue du Pré-Robert Sud CS80102 - 74201 Thonon Cedex - Tél. 04 50 71 10 14

Habileté à recevoir les annonces judiciaires et légales

Président : Olivier de RAEYMAEKER

Directeur général et directeur de publication : Eric LEPERS

Directrice générale déléguée : Fanny de LARUE

Rédactrice en chef : Amélie LÉCOYER

Administrateurs : Erwan TANNAI - Bernard MARCHANT

Actionnaire principal : VOIX DU NORD S.A.

N° de la Commission paritaire : 0228C82719

Dépôt légal : à parution

N° ISSN 0242-8563



Imprimerie du Journal L'Union - 6, Rue Gutenberg - 51100 Reims



Pour l'impression de nos journaux, le groupe Rosset La Voix opte pour des matériaux respectueux de l'environnement et une gestion durable de ses déchets. Il est engagé avec CITEO pour le recyclage du papier. Provenance du papier : France

Taux moyen de fibres recyclées autour de 80 %.

La fabrication de ce journal a généré l'émission de 81g de CO2 par exemplaire. Tous les papiers utilisés sont certifiés PEFC (fibres issues de forêts gérées durablement).

Ce journal peut être recyclé : pensez au tri.

